



TRAITEMENT ANTI-TERMITES PREVENTIF



BOURBON DESINSECTISATION réalise l'application de barrière physico-chimique anti-termite tel que le définit la législation en vigueur. (cf : fiche à télécharger).

L'utilisation d'un procédé novateur comme moyen préventif fait partie intégrante du processus de construction des bâtiments à usages d'habitations ou à usages professionnels.

Notre intervention dépend des procédés de construction (construction sur dalle, sur pilotis, sur vide sanitaire, sur sous-sol habitable, mixte, en béton banché)

L'objectif principal recherché lors de l'application de la barrière physico-chimique vise à empêcher le termite souterrain d'infester ultérieurement le bâti.

Ce mode d'intervention respecte les nouvelles directives en matière de traitement anti-termite préventif (interdiction de l'épandage chimique depuis la mise en application du 2^{ème} décret le 25/11/2007)

Nos nombreuses références ainsi que le respect des normes en vigueur, notamment du code de la construction et de l'habitation ainsi que des Normes NF X40-501 et FDX 40-501, nous permettront de répondre aux cas d'infestations les plus sévères, alliant sécurité, technicité et efficacité.

D'autre part, ce procédé est respectueux de l'environnement puisque la conception du produit interdit tout ruissellement de la matière active vers les nappes phréatiques.

Cette intervention une fois réalisée est garantie 10 ans.



BOURBON DESINSECTISATION

www.bourbondesinsectisation.com

BP 8 - 97418 PLAINE DES CAFRES

Tél : 06 92 61 20 17

Fax : 02 62 27 40 96

E-mail : info@bourbondesinsectisation.com



Réalisation : www.megarun.fr